

									USAGES SPÉCIFIQUES
									AUTORISÉS
GROUPES D'USAGES	HABITATION / H	H1 : Habitation unifamiliale							(1) Récréation extérieure intensive limitatif aux activités de conservation, aux activités nautiques et à l'utilisation comme fin de voie d'accès sont autorisées.
		H2 : Habitation bifamiliale ou trifamiliale							
		H3 : Habitation multifamiliale							
	COMMERCE / C	C1 : Détail et service de proximité							
		C2 : Services personnels et professionnels							
		C3 : Artériel légers							
		C4 : Artériel lourd							
		C5 : Service pétrolier							
		C6 : Commerce récréatif intérieur et d'hébergement							
	INDUSTRIE / I	I1 : Industrie légère							
	COMMUNAUTAIRE / P1	P1-1 : Bâtiments communautaires							
		P1-2 : Espaces récréatifs communautaires							
P1-3 : Institutionnelle et administrative									
P1-4 : Utilité publique moyenne									
P1-5 : Télécommunication									
AGRICOLE ET PRODUCTION / A	A1 : Agricole								
RÉCRÉATION / R	R1 : Récréation extérieur intensive et extensive	● (1)							
BÂTIMENT PRINCIPAL	TYPES DE STRUCTURES	Isolée							NOTES / NORMES SPÉCIALES 6.10 Éclairage extérieur.
		Jumelée							
		Contiguë							
	MARGES	Avant minimum (m)							
		Arrière minimum (m)							
		Latérale minimum (m)							
		Latérales totales (m)							
	LARGEUR DU MUR DE FAÇADE (min)								
	HAUTEUR DE BÂTIMENT EN MÈTRES (max)								
	HAUTEUR DE BÂTIMENT EN ÉTAGE (max)								
	SUPERFICIE DE PLANCHER (min)								
	DENSITÉ	Logement / bâtiment (min/max)							
C.E.S (Sup. de plancher au sol / Sup. totale du terrain) (max)									
TERRAIN	SUPERFICIE MINIMALE (m ²)							AMENDEMENT	
	PROFONDEUR MINIMALE (m)								
	LARGEUR MINIMALE (m)								
DIVERS	USAGES MIXTES								
	USAGES COMMERCIAUX MULTIPLES								
	PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)								
	PROJET INTÉGRÉ								
	DISPOSITIONS SPÉCIALES								